



DECISION MODIFICATIVE N°1 2023

RAPPORT DE PRESENTATION

Conseil municipal du 26 juin 2023



Table des matières

PROPOS INTRODUCTIF.....	3
I. LE BUDGET CONSOLIDE	4
II. LES AJUSTEMENTS DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	4
III. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT REINSCRIPTES.....	5
ANNEXE 1 – DETAIL DES MOUVEMENTS COMPTABLES – AJUSTEMENTS DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	7

PROPOS INTRODUCTIF

Lors de la présentation du budget primitif (BP) 2023, les résultats définitifs de l'exercice 2022 n'étaient pas encore consolidés.

Conformément à l'article 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la date limite de vote du budget primitif était fixée au 15 avril 2023.

Le non-adoption du budget primitif 2023 avant cette échéance a contraint le représentant de l'Etat dans le département à saisir la Chambre Régionale des Comptes (CRC) qui, dans le mois qui a suivi, et par un avis public, a formulé des propositions pour le règlement du budget primitif 2023. Les conclusions de cet avis ont été reprises par le Préfet dans son arrêté du 8 juin 2023 portant budget primitif.

Comme vous avez pu en prendre connaissance lors de sa transmission, parmi les mesures proposées par la CRC figurent d'une part, l'ajout d'un reste à réaliser relatif à une cession foncière d'un montant de 764 451 €, intervenue en décembre 2022 mais dont le titre n'avait pas pu être émis et d'autre part, la reprise anticipée du résultat de fin d'exercice 2022.

Conformément aux dispositions réglementaires, le vote sur le compte administratif est concomitant à celui sur le compte de gestion, tenu par le comptable public. Le Conseil municipal a ainsi pu constater, pour les parties communes de ces deux documents, la parfaite concordance des résultats.

Il n'y a pas donc lieu de les intégrer dans le budget 2023 à l'occasion de cette décision modificative (DM).

Néanmoins, il convient de procéder à des modifications de ventilation de crédits entre chapitres et opérations d'investissement afin de mettre en cohérence les arbitrages rendus avec la CRC avec la réalité de l'exécution comptable.

Par ailleurs, le déroulé de certains projets d'investissements ainsi que des nécessités d'investissement pour assurer le fonctionnement de la Ville requièrent la réinscription de certains crédits initialement prévus au budget primitif.

Ce rapport vient en appui du document budgétaire et comptable officiel remis à chaque conseiller municipal qui suit, lui, une forme et une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger.

Ce rapport d'accompagnement présente le nouveau budget 2023 "consolidé" en détaillant les ajustements de recettes qui ont permis l'inscription de dépenses nouvelles.

I. LE BUDGET CONSOLIDE

Tous mouvements confondus, la décision modificative n°1 pour l'exercice 2023 s'établit, en dépenses et en recettes, à 397 298 €, portant ainsi le budget 2023 consolidé (BP+DM n°1) à 146,48 M€.

Décision modificative n°1 - 2023	Recettes	Dépenses
Propositions nouvelles Fonctionnement (crédits réels)	- €	- €
Propositions nouvelles Investissement (crédits réels)	397 298 €	397 298 €
Total Décision modificative n°1 - 2023	397 298 €	397 298 €
Budget 2023 « consolidé » (BP + DM n°1)	146 482 230 €	146 482 230 €

Les seules propositions nouvelles atteignent 397 328 €.

II. LES AJUSTEMENTS DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dans le cadre des échanges survenus avec la Chambre Régionale des Comptes (CRC) en vue d'émettre un avis sur le Budget primitif 2023 de la Ville, l'ensemble des dépenses d'investissements ont été étudiées.

L'objectif premier de la CRC était de réduire l'emprunt d'équilibre.

Outre les mesures prises en section de fonctionnement pour accroître l'autofinancement, des coupes ont été opérées en section d'investissement également.

Néanmoins, la retranscription des ventilations des enveloppes préservées a été entachée d'erreurs puisqu'il y a eu confusion entre projet d'investissement au sens technique et opérations d'équipements au sens comptable.

La Ville devant se conformer à l'arrêté préfectoral, il n'a pas été possible de rectifier ces éléments au stade Budget primitif.

Il convient donc d'opérer les modifications au stade de la décision modificative (cf. annexe par chapitres et opérations).

III. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT REINSCRITES

Parmi les coupes opérées par la CRC, les baisses les plus importantes, sont les suivantes :

- Enveloppe « générale » voirie : Baisse de ½ (-350 000 €)
- Plan lumière : Seule l'enveloppe dédiée au gros entretien a été conservée (-950 000 €)
- Stade Letessier et études Tennis : Supprimés (-514 000 €)
- Modernisation de l'accueil de l'Hôtel de Ville : Etudes supprimées (-275 000 €)
- Etudes et travaux PréGentil + Marnaudes : Supprimés en l'attente du plan écoles actualisé (-740 000 €)
- Ecole numérique : Supprimée (-115 000 €)
- Etudes réaménagement de la Dhuis : Supprimées (-220 000 €)
- Remplacement de véhicules : Supprimés. Seuls quelques utilitaires ont été conservés (- 200 000 €)

Au regard des calendriers des projets (et des contraintes afférentes), certaines dépenses nécessitent d'être réinscrites, notamment :

- Modernisation de l'éclairage public : + 450 000 €
- Enveloppe générale voirie : +350 000 €
- Etudes et travaux pour le préau de la maternelle Kergomard : + 170 000 €
- Aménagement du parc Decécari : + 65 000 €
- Différents véhicules pour les services (avec pour impact de réduire les frais de location de courte durée) : 118 000 €
- Renouvellement du matériel et du mobilier pour les services : 56 000 €

A contrario, certains projets doivent être malheureusement ajournés, notamment pour des raisons de calendrier :

- Requalification de la rue Hussenet : - 810 000 €
- Remplacement des menuiseries extérieures – IME : - 170 000 €
- Travaux de fibrages – Téléphonie : - 60 000 €

Au total, ce sont donc 397 328 € de dépenses d'équipement qui sont ajoutées postérieurement aux arbitrages de la Chambre Régionale des Comptes. Ces dépenses sont équilibrées par l'accroissement à due concurrence, du besoin d'emprunt de la Ville pour cette année 2023. Notre emprunt d'équilibre s'établit désormais à 5 360 087,56 €.

Projet d'investissement	BP initial 2023	Arbitrage CRC	Modification DM 1	Total budgété 2023 (BP + DM1)
REQUAL RUE HUSSENET-SUD	810 000 €	810 000 €	- 810 000 €	- €
RENOVATION VOIRIE COURANTE	700 000 €	350 000 €	350 000 €	700 000 €
MODERNISATION DE ECLAIRAGE PUBLIC - ACCO-TRVX VOIRIES-	450 000 €	- €	450 000 €	450 000 €
REPLACEMENT MENUISERIES EXTERIEURES IME	170 000 €	170 000 €	- 170 000 €	- €
ETUDES REHAB - PLAN ECOLES	160 000 €	- €	100 000 €	100 000 €
CREATION PREAU MATERNELLE KERGOMARD- ETUDES + TVX	180 000 €	- €	170 000 €	170 000 €
ECOLE NUMERIQUE	115 000 €	- €	40 000 €	40 000 €
5 VEHICULES LEGERS	90 000 €	- €	45 000 €	45 000 €
AMENAG ALLEE DECESARI	65 000 €	- €	65 000 €	65 000 €
TVX - TELEPHONIE - FIBRAGES SITES RESTANTS	60 000 €	60 000 €	- 60 000 €	- €
VEHIL UTILITAIRE PIAGGIO	38 000 €	- €	38 000 €	38 000 €
REPLACEMENT VEHICULE SERV AMENAGEMENT	35 000 €		35 000 €	35 000 €
MISE EN OEUVRE PLAN VELO	30 000 €	- €	10 000 €	10 000 €
COORDINATION SPS	25 000 €	25 000 €	- 25 000 €	- €
MOBILIER TS SERV	20 000 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €
ACQUI RENOUVELLEMENT MATERIEL	20 000 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €
ALIGNEMENT DIVERS	20 000 €	- €	10 000 €	10 000 €
ACQUI CHALETS PLIABLES	15 000 €	- €	15 000 €	15 000 €
RECLOISONNEMENT BUREAUX PRE	12 000 €	- €	12 000 €	12 000 €
MISE AUX NORMES DU QUAI ET POSE D'ABRIS - AD AP	12 000 €	- €	12 000 €	12 000 €
TVX SUR RIVES DEUX VERSANTS - ANCIENS COMBATTANTS	11 500 €	- €	11 500 €	11 500 €
RENOUVELLEMENT FLOTTE SMARTPHONE	10 000 €	2 000 €	3 000 €	5 000 €
BORNES BLEUES	10 000 €	- €	10 000 €	10 000 €
NAPPES ET DRAPEAUX	10 000 €	- €	10 000 €	10 000 €
ACQUI DE BANCS POUR LES PARCS ET SQUARES	10 000 €	- €	10 000 €	10 000 €
POSE DE RIDEAUX PARE SOLEIL - BEAULIEU	4 000 €	- €	4 000 €	4 000 €
VOILAGE ET RIDEAUX STORES - DIFF ECOLES	16 000 €	- €	16 000 €	16 000 €
TVX ECLAIRAGE - SALLE HUG - CPLT	3 500 €	- €	3 500 €	3 500 €
MATERIEL BUANDERIE - MERMOZ	3 500 €	- €	3 500 €	3 500 €
CENTRALE INCENDIE REPLACEMENT - MDTK ARAGON	3 328 €		3 328 €	3 328 €
OUTILLAGE ATELIERS MUNICIPAUX	6 000 €	- €	6 000 €	6 000 €
CREATION VMC STUDIO SON	3 000 €	- €	3 000 €	3 000 €
CUISINE CENTRALE PEINTURE COULOIR PRINCIPAL	3 000 €	- €	3 000 €	3 000 €
MOBILIER ACCUEIL NOUV CIME'TIERE	3 000 €	1 000 €	2 000 €	3 000 €
VAISSELLES - ECOLES	3 000 €	1 500 €	1 500 €	3 000 €
Total DM 1			397 328 €	

La prochaine décision modificative, prévue pour septembre prochain, portera quant à elle prioritairement sur les ajustements à apporter en section de fonctionnement au regard des coupes opérées par la CRC mais aussi des dernières mesures gouvernementales visant à soutenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires en période de forte inflation.

ANNEXE 1 – DETAIL DES MOUVEMENTS COMPTABLES – AJUSTEMENTS DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Cf. tableau.

Chapitres	BP initial 2023	Inv arrêtés par CRC hors RAR	Erreur ventilation CRC	Saisie BP 2023	DM 1 - 2023	Budgété (BP + DM1) 2023
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 390 063,00 €	610 063,00 €	109 974,03 €	500 088,97 €	134 974,03 €	635 063,00 €
204 - CONTRIBUTIONS AUX INVEST.COMMUNS DES GHT	371 000,00 €	259 000,00 €	- 58 637,10 €	317 637,10 €	- 58 637,10 €	259 000,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 789 726,00 €	6 632 998,00 €	5 357 609,78 €	1 275 388,22 €	5 260 437,78 €	6 535 826,00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	300 000,00 €	300 000,00 €	- €	300 000,00 €	- €	300 000,00 €
Ss total hors opérations d'équipements	10 850 789,00 €	7 802 061,00 €	5 408 946,71 €	2 393 114,29 €	5 336 774,71 €	7 729 889,00 €
1005 - ZAC COTEAUX-BEAUCLAIR	12 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
1018 - AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HAND	495 000,00 €	470 500,00 €		470 500,00 €	12 000,00 €	482 500,00 €
1047 - PLATEAU D'AVRON - AMÉNAGEMENT DU PARC COMMUNAL	522 000,00 €	522 000,00 €		522 000,00 €	- €	522 000,00 €
1063 - VIDÉO PROTECTION	340 000,00 €	340 000,00 €		340 000,00 €	- €	340 000,00 €
1081 - ENFOUISSEMENT DE RÉSEAU	100 000,00 €	100 000,00 €		100 000,00 €	- €	100 000,00 €
1085 - CUCS - PRÉ-GENTIL	91 052,00 €	91 052,00 €		91 052,00 €	- €	91 052,00 €
1088 - MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	1 300 000,00 €	350 000,00 €	- 950 000,00 €	1 300 000,00 €	- 500 000,00 €	800 000,00 €
1106 - CRÉATION ÉCOLE COTEAUX BEAUCLAIR	145 200,00 €	141 200,00 €		141 200,00 €	4 000,00 €	145 200,00 €
1108 - GROUPE SCOLAIRE ROSNY MÉTROPOLITAIN	3 182 500,00 €	3 182 500,00 €		3 182 500,00 €	- €	3 182 500,00 €
1109 - CONSTRUCTION DU GS MERMOZ	5 148 015,00 €	4 720 952,94 €	- 4 298 946,71 €	9 019 899,65 €	- 4 295 446,71 €	4 724 452,94 €
1114 - REHABILITATION LOCAUX CMS	190 000,00 €	190 000,00 €		190 000,00 €	- €	190 000,00 €
1115 - REHABILITATION ENACR	160 000,00 €	- €		- €	- €	- €
1116 - REHABILITATION DU GS BOIS PERRIER	3 010 000,00 €	3 010 000,00 €		3 010 000,00 €	- €	3 010 000,00 €
1117 - REHABILITATION DU GS MARNAUDES	160 000,00 €	- €	- 160 000,00 €	160 000,00 €	- 160 000,00 €	- €
1118 - EXTENSION DU GS PRE GENTIL	430 000,00 €	- €		- €		- €
1119 - COURS DE TENNIS - STGIRODIT	159 000,00 €	15 000,00 €		15 000,00 €	- €	15 000,00 €
1120 - CREATION CRECHE COTEAUX BEAUCLAIR	1 900 000,00 €	1 900 000,00 €		1 900 000,00 €	- €	1 900 000,00 €
Ss total opérations d'équipements	17 344 767,00 €	15 033 204,94 €	- 5 408 946,71 €	20 442 151,65 €	- 4 939 446,71 €	15 502 704,94 €
Total général	28 195 556,00 €	22 835 265,94 €	- 0,00 €	22 835 265,94 €	397 328,00 €	23 232 593,94 €